



Troisièmes Rencontres nationales des CFT (23 – 24 novembre 2009, Chambéry)

APPEL A TEMOIGNAGES

- **La loi Grenelle 1 du 3 août 2009 affirme, dans son article 34, les principaux défis pour la forêt et la filière bois française :**
« *La biodiversité forestière ordinaire et remarquable doit être préservée et valorisée, dans le cadre d'une gestion plus dynamique de la filière bois. La production accrue de bois, en tant qu'éco-matériau et source d'énergie renouvelable, doit s'inscrire dans des projets de développement locaux.* »
- **Les Chartes forestières de territoire ont vocation à relayer, au plan local, ces enjeux nationaux.**
Elles représentent en effet un outil privilégié pour conforter les filières bois locales par la valorisation de la multifonctionnalité des forêts, en conciliant les enjeux économiques de la filière bois avec les enjeux sociaux et environnementaux des forêts.
Parmi la centaine de CFT, les problématiques prises en compte par les acteurs locaux font – elles échos à ces enjeux nationaux ? Se traduisent – elles dans les projets des CFT ? Des actions, porteuses de solutions, sont – elles prévues et mises en œuvre ?
- **Les troisièmes Rencontres nationales des CFT favoriseront les échanges, les réflexions et les propositions sur ces questions. Acteurs des CFT, pilotes et partenaires, seront invités à témoigner sur deux thèmes :**

1. Mobiliser plus de bois, préserver mieux la biodiversité et l'environnement : Quelles démarches et quels types d'actions favorisent un juste équilibre ?

Les démarches et actions peuvent se situer dans des champs variés :

- Connaître les milieux forestiers pour mieux les protéger et les exploiter (diagnostiquer, inventorier, cartographier...).
- Mobiliser les Hommes pour faire évoluer les pratiques sylvicoles et d'exploitation (former, informer, sensibiliser...).
- Adapter les pratiques de gestion et d'exploitation des peuplements aux enjeux environnementaux (expérimenter, animer, contractualiser les pratiques, inciter par des mesures financières).
- Gérer et préserver les milieux forestiers pour mieux protéger les ressources naturelles (eau, sol, air..).
- Contribution à la constitution de la trame verte et bleue....

2. Valoriser la ressource forestière, conserver sa valeur ajoutée sur le territoire : Quelles démarches et quelles actions favorisent la transformation locale du bois en tant qu'éco matériau et énergie renouvelable ?

Les démarches et actions peuvent se situer dans des champs variés :

- Favoriser la compétitivité des entreprises (mutualiser, moderniser, mettre aux normes ... les outils de production des entreprises) ;
- Sécuriser l'approvisionnement des entreprises et améliorer la qualité de l'offre de bois (depuis la forêt jusqu'à la seconde transformation) ;
- Promouvoir les essences (feuillus et résineux indigènes) et peuplements locaux par des démarches commerciales, marketing, qualité... ;
- Engager des investissements moteurs pour la filière, avec des opérations démonstratives, porteuses de références ;
- Favoriser l'usage du bois local avec les documents d'urbanisme et la commande publique....

**Pour témoigner sur ces questions, retournez
la fiche RECUEIL D'EXPERIENCE, par mail cft@fncofor.fr, avant le 28 octobre 2009.**

Vos contributions seront diffusées dans le cadre des 3èmes Rencontres nationales des CFT et sur le site des CFT (rubrique « actions des CFT »).
Elles seront également capitalisées dans le cadre des travaux du Réseau Rural français sur la valorisation économique territoriale des ressources locales.